

Bibliothèque numérique

medic@

France, Académie nationale de pharmacie. - Compte-rendu de la séance publique annuelle de la société de pharmacie de Paris tenue à la faculté de pharmacie. Le 9 janvier 1924

1924. - Paris : G. Doin, 1924.

Cote : BIU Santé Pharmacie P 40448



Licence ouverte. - Exemple numérique: BIU Santé (Paris)

Adresse permanente : http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?pharma_p40448x1924

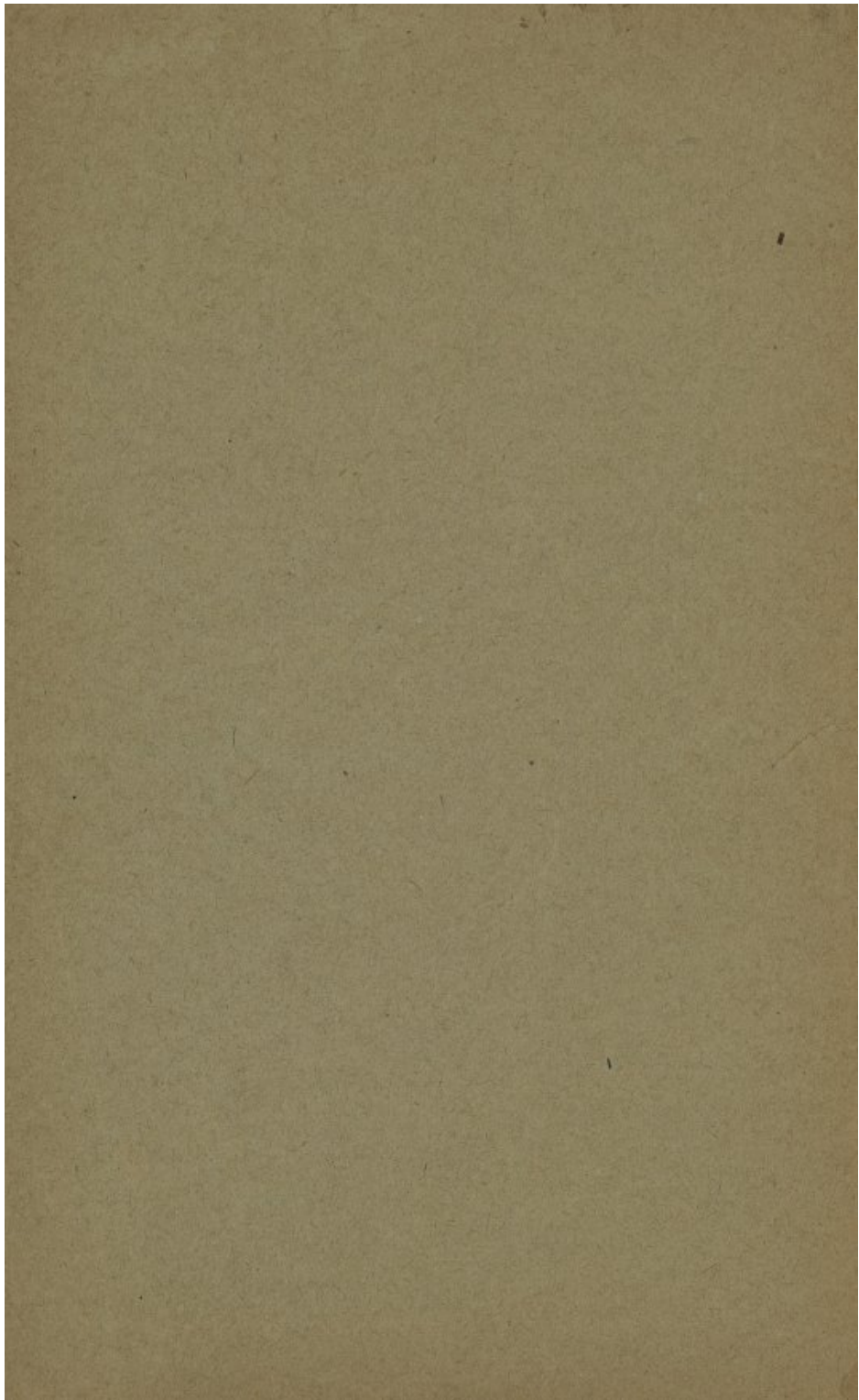
P40448

COMPTE RENDU
DE LA
SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE
DE LA
SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS
TENUE
A LA FACULTÉ DE PHARMACIE
LE 9 JANVIER 1924

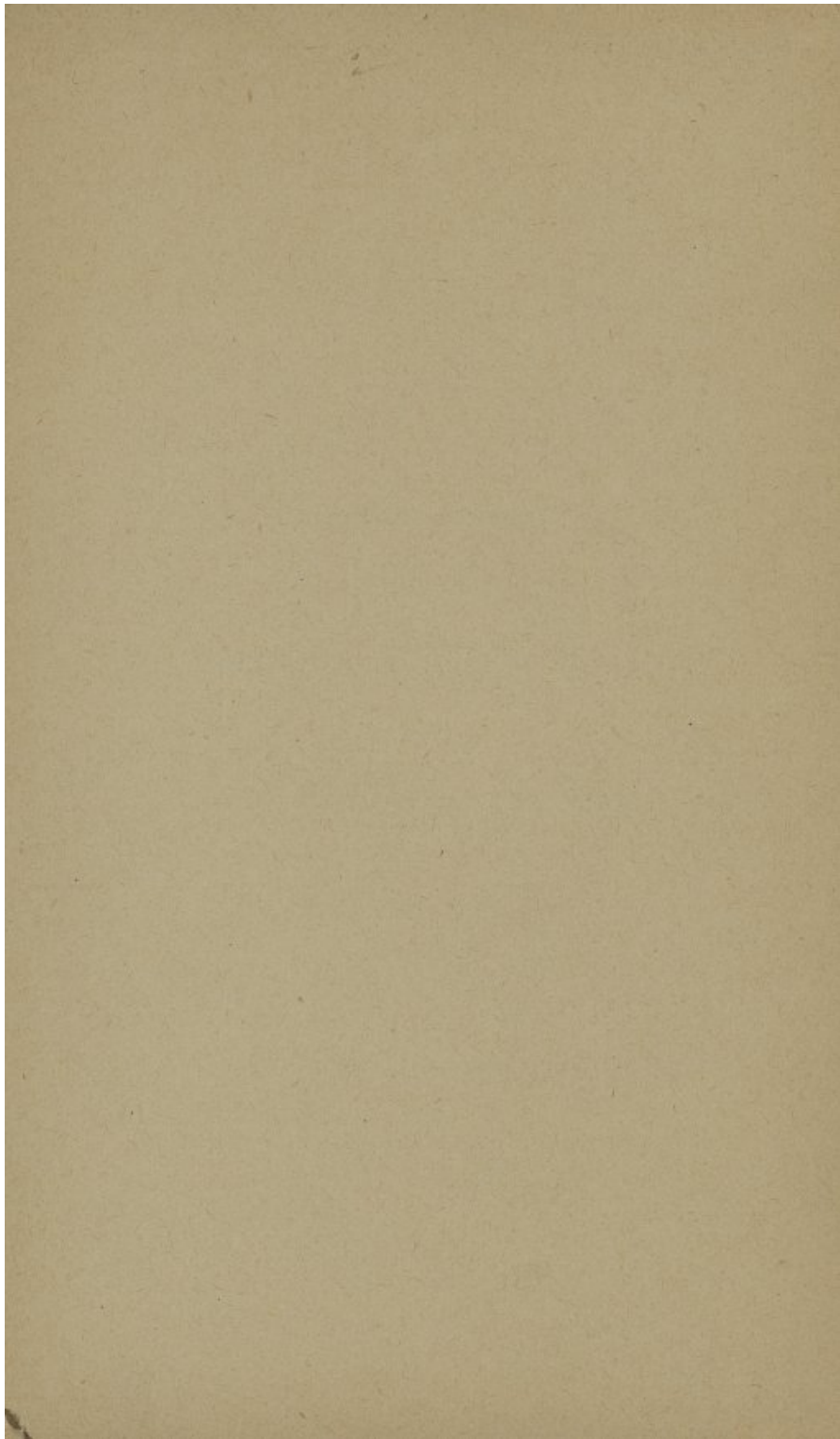
Extrait du Journal de Pharmacie et de Chimie

PARIS
G. DOIN, ÉDITEUR
8, PLACE DE L'ODÉON, 8
1924

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



COMPTE RENDU
DE LA
SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE
DE LA
SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS



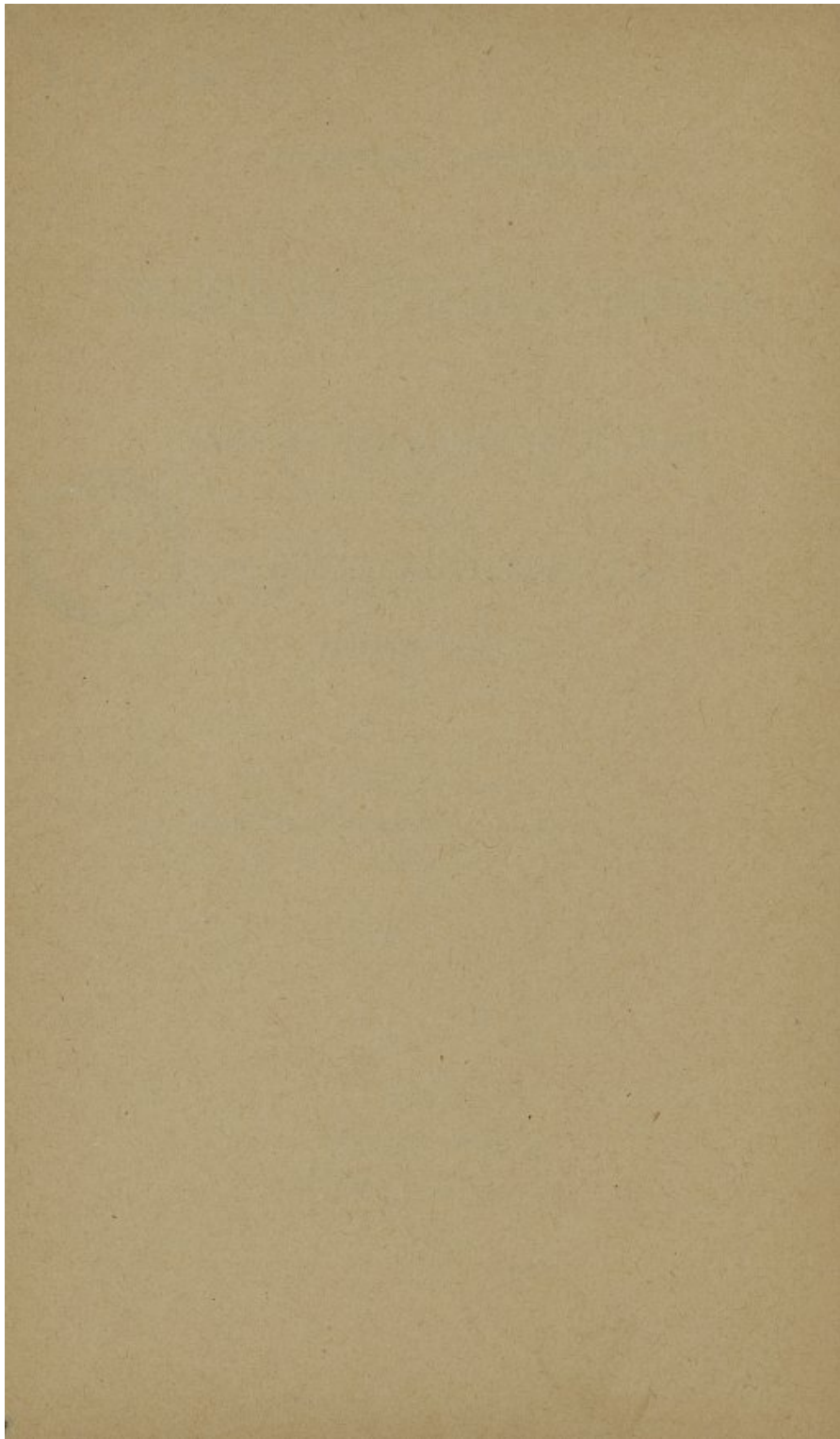
I 40 448

COMPTE RENDU
DE LA
SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE
DE LA
SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS
TENUE
A LA FACULTÉ DE PHARMACIE
LE 9 JANVIER 1924



Extrait du Journal de Pharmacie et de Chimie

PARIS
G. DOIN, ÉDITEUR
8, PLACE DE L'ODÉON, 8
—
1924



LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

EN 1924 (1)



MEMBRES RÉSIDANTS. — 60.

DATES de la nomination.	MM.	Noms et adresses.
Avril 1900	Guerbet, PFP, PH, Hôtel Dieu, IV ^e .	
Juillet 1900	Lépine, 7, rue de la Feuillade, I ^{er} .	
Août 1900	Choay, 9, rue Brown-Séguar, XV ^e .	
Octobre 1900	Cousin, PH, hôpital Cochin, XIV ^e .	
Mars 1901	Vaudin, 76, avenue Larroumès, L'Hay (Seine).	
Novembre 1901	Patrouillard, 37, rue Borghèse, à Neuilly-sur-Seine.	
Décembre 1902	François (M.), PH, 42, avenue d'Orléans, XIV ^e .	
Avril 1903	Carette, 89, boulevard du Montparnasse, VI ^e .	
Mai 1903	Bougault (J.), PH, PFP, hôpital Tenon, XX ^e .	
Octobre 1903	Dufau, 53, rue du Cherche-Midi, VI ^e .	
Mai 1904	Richaud, PFM, PH, hôpital de la Charité, VI ^e .	
Juin 1904	Desmoulière, 30, rue de Miromesnil, VIII ^e .	
Août 1904	Gaillard, PM, PVH, 27, rue Delambre, XIV ^e .	
Novembre 1904	Hérissey, PH, AFP, hôpital Saint-Antoine, XII ^e .	
Décembre 1904	Dumesnil, 10, rue du Plâtre, IV ^e .	
Mars 1905	Thibault (Charles-Paul), 7, rue Faustin Hélie, XVI ^e .	
Mai 1905	Goris, AFP, PH, Maison Dubois, X ^e .	
Juin 1905	Lefèvre (C.), 66, rue de la Pompe, XVI ^e .	
Juillet 1905	Fourneau (Ern.), 20, rue Dutot, XV ^e .	
Août 1905	Breteau (Pierre), PV, au Val de Grâce.	
Décembre 1905	Cordier (P.), 27, rue de la Villette, XIX ^e .	
Mai 1906	Meillère, PH, 15, rue du Cherche-Midi, VI ^e .	
Mai 1907	Martin (H.), 2, avenue Friedland, VIII ^e .	
Juillet 1908	Vicario, 47, boulevard Haussmann, IX ^e .	
Juillet 1908	Sommelet, AFP, PH, hôpital Saint-Louis, X ^e .	
Novembre 1908	Poulenc (Camille), 91, rue de Sèvres, VI ^e .	
Mai 1909	Guillaumin, 13, rue du Cherche-Midi, VI ^e .	
Juillet 1909	Tiffeneau, AFM, PH, hôpital Boucicaut, XV ^e .	
Mai 1910	Guérin, PIA, AFP, 21, rue Hallé, XIV ^e .	
Juillet 1910	Valeur, AFP, PA, 54, avenue de la République, à Villejuif.	
Juin 1911	Michel, 7, rue de la Feuillade, I ^{er} .	
Octobre 1911	Delépine, PH, PFP, hôpital de la Pitié, XIII ^e .	

(1) Abréviations : AFP, agrégé de la Faculté de Pharmacie; AFM, Agrégé de la Faculté de Médecine; PA, Pharmacien des Asiles de la Seine; PCF, Professeur au Collège de France; PFP, Professeur à la Faculté de Pharmacie; PH, Pharmacien des Hôpitaux; PM, Pharmacien Militaire; PV et PVH, Professeur et Professeur honoraire au Val-de-Grâce; PU, Professeur à l'Université; PFMP, Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie; PEMP, Professeur à l'École de Médecine et de Pharmacie; PIA, Professeur à l'Institut Agronomique.

DATES de la nomination.		Noms et adresses.
MM.		
Novembre	1911	Leroux, PH, hôpital Bretonneau, XVIII ^e .
Juillet	1912	Lemeland (P.), 84, rue Jouffroy, XVIII ^e .
Novembre	1912	Pépin, 9, rue du Quatre-Septembre, III ^e .
Juin	1913	André, PH, hôpital Beaujon, VIII ^e .
Octobre	1913	Bourdier, 147, rue du Faubourg Saint-Denis, X ^e .
Juin	1914	Javillier, 19, rue Ernest-Renan, XV ^e .
Juillet	1914	Bernier, 17, rue de Berri, VIII ^e .
Juillet	1914	Lebeau, PFP, 4, rue Cambacérés, Verrières (Seine).
Mai	1919	Perrot, PFP, 12 bis, boulevard de Port-Royal, V ^e .
Juin	1919	Lesure, 70, rue du Bac, VII ^e .
Juillet	1919	Huerre, 42, boulevard Bonne-Nouvelle, X ^e .
Juillet	1919	Damiens, AFP, 167, 23 bis, r. des Binelles, Sèvres (S.-et-O.).
Avril	1920	Lefebvre (Ch.), 2, rue Duphot, I ^{er} .
Mai	1920	Bridel, PH, hôpital Lariboisière, X ^e .
Juin	1920	Lantenois, 7, rue Michel-Charles, XII ^e .
Juillet	1920	Fabre (R.), PH, hôpital Necker, XV ^e .
Octobre	1920	Radais, PFP, 4, avenue de l'Observatoire, VI ^e .
Mai	1921	Buisson, 105, avenue Henri-Martin, XVI ^e .
Juillet	1921	Pénau, 89, rue de Montrouge, Gentilly (Seine).
Juillet	1921	Fleury (P.), P.A., 4, avenue de l'Observatoire, VI ^e .
Juillet	1922	Landat, 17, rue de Berri, VIII ^e .
Octobre	1922	Richard (F.), 47, quai de la Tournelle, V ^e .
Mai	1923	Bouvet, 4, rue Thénard, V ^e .
Octobre	1923	Picon, PH, hôpital Broca, XIII ^e .
Décembre	1923	Bailly (O.), 50, Chaussée-de-l'Etang, St-Mandé (Seine).

MEMBRES HONORAIRES

DATES de la de nomination l'honorariat		MM.
1872	1906	Vigier (Ferdinand), 12, boulevard Bonne-Nouvelle, X ^e .
1880	1909	Portes (L.), PH, 23, rue des Filles-du-Calvaire, III ^e .
1881	1909	Crimon, 20, boulevard Richard-Lenoir, XI ^e .
1883	1910	Guinochet, PH, 4, av. des Anglais, Beaulieu (Alpes-Mar.).
1883	1910	Hoog, 62, avenue des Champs-Élysées, VIII ^e .
1883	1911	Quesneville, AEP, P.A., 42, rue de Buci, VI ^e .
1884	1913	Léger, PH, à Pontchartrain (Seine-et-Oise).
1886	1914	Viron, PH, 11, avenue Herbillon, St-Mandé (Seine).
1887	1920	Patein, PH, 94, rue de Maubeuge, X ^e .
1888	1920	Grimbert, PFP, PH, Phar. centr. des hôpitaux civils, V ^e .
1888	1920	Morellet, 3, boulevard Henri-Quatre, IV ^e .
1889	1921	Dumouthiers, 41, rue de Bourgogne, VII ^e .
1889	1921	Béhal, PFP, PH, 4, avenue de l'Observatoire, VI ^e .
1889	1921	Berlioz, 1, rue du Try, Montmorency (Seine-et-Oise).
1894	1922	Villejean, AFM, PH, 8, rue Meslay, III ^e .
1895	1922	Moureu, PCF, 18, rue Pierre-Curie, V ^e .
1896	1923	Lafay, 54, rue de la Chaussée-d'Antin, IX ^e .
1896	1923	Volry Auchel, PAC.
1905	1923	Gallois, 41, rue Jacques-Dulud, Neuilly-sur-Seine.
1897	1924	Moreigne, 55, boulevard Pasteur, XV ^e .
1898	1924	Georges, PM, P.V H, 42, r. Notre-Dame-des-Champs, VI ^e .

MEMBRES ASSOCIÉS. — 10.

DATES de la nomination	MM.
1900	Guignard (Léon), membre de l'Institut.
1903	Haller (Albin), membre de l'Institut.
1913	Cazeneuve (P.), sénateur du Rhône.
1919	Lacroix (Alfred), membre de l'Institut.
1919	Berthelot (Daniel), membre de l'Institut.
1921	Bouvier (L.), membre de l'Institut.
1924	Gley, professeur au Collège de France.
1924	Dorveaux (P.), bibliothécaire honoraire de la Faculté de Pharmacie de Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS NATIONAUX. — 120.

MM.	MM.
Anthoine, à Salbris (Loir-et-Cher), 1894.	Corell, à Toulon, 1896.
Arnould, à Ham (Somme), 1893.	Cribier, Orléans, 1924.
Astruc, PFMP, à Montpellier, 1903.	Crouzet (P.), à La Réole, 1905.
Baldy (F.), à Castres (Tarn), 1904.	Danjou (Em.), à Caen, 1908.
Balland, PM, 60, rue de Verneuil, à Paris, 1877.	David (Constant), à Courbevoie (Seine), 1903.
Barthe, PFMP, à Bordeaux, 1893.	Debionne (J.), PEMP, à Amiens, 1901.
Baudot, à Dijon, 1914.	Dejean, à Boulogne-s.-Gesse (Haute-Garonne).
Beauvisage, à Montluçon (Allier), 1923.	Denigès, PFMP, à Bordeaux, 1895.
Bernhard, à Etrépigny (Eure), 1893.	Domergue, PEMP, 341, rue Paradis, à Marseille, 1892.
Bernou, à Châteaubriant (Loire-Inférieure), 1888.	Dupain, à La Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres), 1900.
Brachin (A.), à Joinville (Haute-Marne), 1906.	Dupuy (B.), à Puteaux (Seine), 40, rue Sadi-Carnot, 1888.
Bræmer, PFMP, à Strasbourg, 1899.	Escatch, à Paris, 1921.
Bréaudat, PM., à Versailles, 1908.	Evesque (Em.), PM, à Lyon, 1904.
Camboulives (P.), à Alby (Tarn).	Ferrier, à Vitry, 1911.
Capdeville, à Aix (Bouches-du-Rhône), 1887.	Fleury (E.), PEMP, à Rennes, 1904.
Charaux, à Jouet-sur-l'Aubois (Cher), 1924.	Fosse, PFs., Lille, 1924.
Chaumeil (Am.), à Annonay (Ar-dèche), 1903.	Fructus, à Avignon, 1908.
Chelle, PFMP., Bordeaux, 1924.	Galimard, à Versailles, 1909.
Col, PEMP, à Nantes, 1903.	Gamel, à Nîmes, 1903.
Comère, à Toulouse, 1893.	Gascard (A.), PEMP, à Rouen, 1894.
	Gautrelet, à Vichy (Allier), 1893.
	Gérard (René), PU, à Lyon, 1887.
	Gérard (Ern.), PFMP, à Lille, 1892.

MM.

Girard (Gilb.), PM, à Chidrac (Puy-de-Dôme), 1892.
 Girardet, AFP., Naucy, 1924.
 Godfrin, à Reims, 1919.
 Grélot, PFP, à Nancy, 1903.
 Grés (L.), à Noisy-le-Sec (Seine), 1903.
 Guillaume, à Issoudun (Indre), 1919.
 Guigues (P.), PEMP., à Beyrouth (Asie Mineure), 1901.
 Hamel, Le Mans (Sarthe), 1923.
 Harlay (Marcel), à Paris.
 Hébert (B.), à Saint-Lô (Manche), 1904.
 Hérail, PEMP, à Alger, 1890.
 Huguet, PEMP, à Clermont-Ferrand, 1888.
 Jadin, PFP, à Strasbourg, 1900.
 Juillet, AFP, Montpellier, 1921.
 Kauffseisen, à Dijon, 1901.
 Labat, PFMP., Bordeaux, 1924.
 Labesse, à Angers, 1901.
 Lahache, PM, à Paris, 1899.
 Lambert, asile de Bron (Rhône), 1901.
 Lasausse, PEMP., Nantes, 1924.
 Le Beuf, à Bayonne, 1874.
 Lenormand, PEMP, à Rennes, 1901.
 Leprince, à Paris, 62, rue de la Tour, 1888.
 Lieutard, PM, à Paris, 30, rue Ernest-Renan.
 Liot, à Paris, 1919.
 Malbot (A.), à Alger, 1900.
 Mallat, à Beauregard (Allier), 1895.
 Malmarche, à Rueil, 1919.
 Malméjac (F.), PM, à Alger, 1901.
 Maronneau (G.), PM, à Vincennes, 1901.
 Massy, PM, à Rabat (Maroc) 1923.
 Monal (E.), à Nancy, 1903.
 Morelle, à Commercy, 1908.
 Moynier de Villepoix, PEMP, à Amiens, 1903.
 Nardin, à Besançon, 1893.
 Nickles, Besançon, 1924.
 Pajot (Alfred), à Abbeville, 1901.

MM.

Pannetier, à Commentry (Allier), 1896.
 Piault, à Saint-Dizier, 1914.
 Pinard, à Angoulême, 1903.
 Prothière, à Tarare (Rhône), 1895.
 Quériault, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
 Quirin, PFMP, Reims, 1924.
 Raby, PM, à Moulins, 1887.
 Rambaud, à Poitiers, 1892.
 Raquet, PFMP, à Lille, 1919.
 Régis (C.), à Carcassonne, 1896.
 Robin, à Tournus (Saône-et-Loire), 1921.
 Rodillon, à Sens (Yonne), 1921.
 Roeser, PM, l'armateur inspecteur de l'armée, à Paris, 1892.
 Rolland, P.M. à Rabat (Maroc) 1923.
 Roman, PM, à Dieulefit (Drôme), 1894.
 Ronchèse, à Nice, 1914.
 Rothéa, PM, aux Invalides, Paris.
 Saint-Sernin, à Brest.
 De Saint-Stéban, Saint-Germain-en-Laye, 1924.
 Sarthou, PM., à Paris, 1908.
 Sigalas, PFMP, à Bordeaux, 1903.
 Simon, à Lyon, 1888.
 Sonnié-Moret, PH, à Nevers.
 Tardieu, à Sisteron (B.-Alpes), 1898.
 Thouvenin (M.), PEMP, à Besançon, 1901.
 Thumann, Guebwiller (Haut-Rhin), 1921.
 Vallée (C.), AFMP, à Lille, 1903.
 Verdon, à Celles-sur-Belle (Deux-Sèvres), 1914.
 Verne, PEMP, à Grenoble, 1892.
 Vernes, à St-Pourçain-sur-Sioule (Allier), 1909.
 Viaud (T.), PEMP, à Nantes, 1901.
 Vizern (M.), à Marseille, 1892.
 Volmar, Strasbourg, 1921.
 Ydrac, à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), 1908.

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS. — 60

MM.

Breugelmans, à Bruxelles, 1924.
Bruylants, PU, à Louvain, 1903.
Bührer, à Clarens (Vaud), 1903.
Carracido (J.-R.), PU, à Madrid, 1911.
Davidof (D.), PU, à Varsovie, 1898.
d'Emilio (Luigi), à Naples, 1885.
Duyk, à Ixelles Bruxelles, 1898.
Ekecrantz (Thor), PU, à Stokholm, 1914.
Estaccio, à Lisbonne, 1884.
Ferrera da Silva, à Porto, 1892.
Figueroa (Dolorès de), à Matenza, Cuba, 1888.
Fragner (Ch.), à Prague, 1892.
Georgiadès, au Caire, 1919.
Ginzberg (Alex.), PU, à Pétrograde, 1914.
Greenish (H.), PEP, à Londres, 1903.
Haazen (Valère), à Anvers, 1908.
Hofman (J. J.), à La Haye, 1913.
Holmes, Londres, 1921.
Idris, (T.-H.-W.), à Londres, 1904.
Iniguez (Francisco), à Madrid, 1888.
Van Itallie (L.) PU, à Leyde, 1901.
Khouri, à Alexandrie (Egypte), 1900.
B. Koskowski, PU, à Cracovie, 1924.
Kraemer (H.), PU, à Philadelphie, 1904.
La Wall, PU, Philadelphie, 1924.
Van Ledden Hulsebosch (L. Q.), à La Haye, 1911.
Mac Alister (Sir Donald), à Glasgow, 1903.
Magnin (Georges), à Buenos-Aires, 1914.
Melgar, à Guatemala, 1901.
G. Meoli, Buenos-Ayres, 1921.
Myttenaere, à Bruxelles, 1923.
Olmedilla y Puig (Joaquim), PU, à Madrid, 1899.
Panas, à Smyrne, 1887.
Poullsson, PU, à Christiania (Norvège), 1903.
Ranwez (F.), PU, à Louvain, 1898.
Reimers (M.-N.), à Aarhus (Denemarck), 1903.
Reyes, Buenos-Aires, 1904.
Sanpalo, à Saint-Paul (Brésil), 1889.
Schamelhout, à Ixelles-Bruxelles, 1919.
Van Schoor, à Anvers, 1923.
Torjescu, à Bukarest, 1892.
Tschirch, PU, à Berne, 1893.
Vintilesco (J.), à l'Institut médico-légal de Bukarest, 1913.
Waller, à Götteborg (Suède), 1903.
Van der Wielen, PEP, à Amsterdam.
Wijsman (H.-P.), PEP, à Utrecht, 1914.

COMPOSITION DU BUREAU

DE [LA]

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

depuis sa fondation (1803).

Années.	Présidents (1).	Secrétaires annuels.	Secrétaires généraux.	Trésoriers (2)
1803	Parmentier.	Delunel.	Bouillon-Lagrange.	Trusson.
1804	Parmentier.	»	»	»
1805	Vauquelin.	»	»	»
1806	Descemet.	»	»	»
1807	Parmentier.	»	»	Moringlane.
1808	Vauquelin.	»	Sureau.	»
1809	Bouillon-Lagrange	»	»	»
1810	Parmentier.	Laugier.	»	»
1811	Guiart, père.	»	»	»
1812	Boudet, oncle.	Derosne.	Cadet-Gassicourt	»
1813	Bouillon-Lagrange	»	»	»
1814	Vauquelin (3).	Henry.	»	»
1815	Derosne.	?	»	»
1816	Bouriat.	?	»	»
1817	?	?	Robiquet.	»
1818	Cadet-Gassicourt	Pelletier.	»	»
1819	Bouillon-Lagrange	?	»	»
1820	?	?	»	»
1821	?	?	»	»
1822	?	?	»	»
1823	?	?	»	»
1824	Laugier.	Boutron.	»	»
1825	Boullay.	Blondeau.	Henry.	»
1826	Robiquet.	Robinet.	»	»
1827	Pelletier.	Guibourt.	»	Martin.
1828	Boudet neveu.	Bussy.	Robiquet.	»
1829	Sérullas.	Dublanc jeune.	»	»
1830	Virey.	Soubeiran.	»	»
1831	Lodibert.	Henry fils.	»	»
1832	Robinet.	Lecanu.	»	»

(1) Le président de chaque année étant le vice-président de l'année précédente, les noms de ceux-ci n'ont pas eu besoin d'être portés.

(2) Pour compléter le bureau il y a lieu d'indiquer les archivistes :

Avant 1866.....	Réveil.	De 1891 à 1899.....	Schmidt.
De 1866 à 1875.....	Baudrimont.	De 1899 à 1900.....	Sonnié-Moret.
De 1876 à 1890....	F. Würtz.	De 1901 à 1919.....	Guinochet.
		Depuis 1920.....	Boudier.

(3) Leregistre des procès-verbaux de 1814 à 1823 ayant disparu, on n'a pu reconstituer complètement, jusqu'ici, la composition du bureau, en ce qui concerne les présidents et secrétaires annuels, pour les années comprises entre 1815 et 1824. »

Années.	Présidents.	Secrétaires annuels.	Secrétaires généraux.	Trésoriers
1833	Bajet.	Chevallier.	Robiquet.	Martin.
1834	Chéreau.	J. Pelouze.	"	"
1835	Reymond.	Cap.	"	"
1836	Bussy.	F. Boudet.	"	"
1837	Dizé.	Vallet.	"	"
1838	Cap.	Dubail.	"	"
1839	Fauché.	Hottot.	"	"
1840	Soubeiran.	Vée.	{ Robiquet. Soubeiran.	Tassart.
1841	Guibourt.	Quévenne.	"	"
1842	Pelouze.	Desmarest.	"	"
1843	Boutron-Char- lard.	Foy.	"	"
1844	Bonastre.	Bouchardat père.	"	"
1845	Frémy père.	Mialhe.	"	"
1846	Vée.	Buignet.	"	"
1847	Gaultier de Clau- bry.	Véron	"	"
1848	Bouigny.	Deschamps.	"	"
1849	Blondeau.	Grassi.	"	"
1850	Hottot.	Huraut.	"	"
1851	Félix Boudet.	Robiquet fils.	"	"
1852	Vuaflart.	Mayet père.	"	"
1853	Bouchardat père.	Ducom.	"	"
1854	Cadet-Gassicourt.	Réveil.	"	"
1855	Buignet.	Paul Blondeau.	"	"
1856	Dubail.	Lefort.	Buignet.	"
1857	Soubeiran.	Regnauld.	"	"
1858	Chatin.	Baudrimont.	"	"
1859	Foy.	Hottot fils.	"	"
1860	Dubanc.	Léon Soubeiran.	"	"
1861	Gobley.	A. Vée.	"	Desnoix.
1862	Poggiale.	Latour.	"	"
1863	Schaeuffele père.	Lebaigue.	"	"
1864	Boudet fils.	Hébert.	"	"
1865	Robinet.	Roussin.	"	"
1866	Tassart.	Marais.	"	"
1867	Guibourt.	Adrian.	"	"
1868	Bussy.	Roucher.	"	"
1869	Mayet père.	Coulier.	"	"
1870	Mialhe.	Méhu.	"	"
1871	Lefort.	Mortreux.	"	"
1872	Stanislas Martin.	Bourgoin.	"	"
1873	Grassi.	P. Vigier.	"	"
1874	Regnauld.	Duquesnel.	"	"
1875	Planchon.	F. Würtz.	"	"
1876	Coulier.	F. Vigier.	{ Buignet. Planchon.	"
1877	Marais.	Petit.	"	"
1878	Méhu.	Marty.	"	"
1879	Blondeau.	Vidau.	"	"
1880	Bourgoin.	Guichard.	"	"
1881	Petit.	Yvon.	"	"
1882	P. Vigier.	Delpech.	"	"
1883	Jungfleisch.	Prunier.	"	"
1884	Marty.	Boymond.	"	"
1885	Sarradin.	Champigny.	"	"
1886	Prunier.	Portes.	"	Dreyer.

An- nées.	Présidents.	Secrétaires annuels.	Secrétaires généraux	Trésoriers.
1887	Desnoix.	Thibault (Paul-E.)	Planchon.	Dreyer.
1888	Delpech.	Bourquelot.	"	"
1889	G. Bouchardat.	Schmidt.	"	"
1890	F. Vigier.	Grimbert.	"	"
1891	Moissan.	Léger.	"	"
1892	Portes.	Leidié.	"	"
1893	Bürcker.	Béhal.	"	"
1894	Boymond.	Leroy.	"	Leroy.
1895	Julliard.	Patein.	"	"
1896	Villiers.	Viron.	"	"
1897	Sonnerat.	Guinochet.	"	"
1898	Bourquelot.	Bocquillon.	"	"
1899	Leidié.	Voiry.	"	"
1900	Planchon.	Barillé.	Bourquelot.	"
1901	Yvon.	Moureu.	"	"
1902	Guichard.	Georges.	"	"
1903	Léger.	Choay.	"	Vaudin.
1904	Landrin.	Lépinos.	"	"
1905	Béhal.	Guerbet.	"	"
1906	Crinon.	François.	"	"
1907	Viron.	Bougault.	"	"
1908	Schmidt.	Thibault (Pierre-E.)	"	"
1909	Patein.	Carette.	"	"
1910	Thibault (Paul-E.)	Dufau.	"	"
1911	Grimbert.	Gaillard.	"	"
1912	Preud'homme.	Hérissey.	"	"
1913	Moureu.	Dumesnil.	"	"
1914	Dumouthiers.	Leroux.	"	"
1915	Guerbet.	Pépin.	"	"
1916	Cousin.	Guérin.	"	"
1917	Georges.	Sommelet.	"	"
1918	Choay.	Tiffeneau.	"	"
1919	François.	Bourdier.	"	"
1920	Patrouillard.	Bernier.	"	"
1921	Bougault.	Huerre.	Grimbert.	Lesure.
1922	Lafay.	Damiens.	"	"
1923	Vaudin.	Ch. Lefebvre	"	"

BUREAU POUR 1924

Président : MM. RICHAUD.
Vice-Président : HÉRISSEY.
Secrétaire général : GRIMBERT.
Trésorier : LESURE.
Archiviste : BOURDIER.
Secrétaire annuel : BRIDEL.

COMPTE RENDU
DE LA
SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE
DE LA
SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS
DU 9 JANVIER 1924

Compte rendu des travaux de la Société de Pharmacie de Paris, pendant l'année 1923, par M. CH. LEFÈVRE, secrétaire annuel.

MESSIEURS,

Dans la séance annuelle, qui marque la clôture de l'exercice pour le bureau, le secrétaire annuel est en quelque sorte chargé de présenter le bilan moral de la Société. Je m'efforcerai de le faire d'une manière aussi exacte et complète que possible.

Au cours de l'année, qui vient de s'écouler, notre Société a été douloureusement éprouvée par la mort de deux de ses membres résidants : M. Paul Eugène Thibault ancien président et M. Lacroix. Nous avons à déplorer également la disparition d'un membre correspondant national, M. Masse, de Vendôme. Mais, si la mort a fait comme chaque année des vides dans nos rangs, la Société s'est attirée, par son activité même, de nouvelles recrues ; MM. Bouvet, Picon et Bailly, comme membres résidants ; MM. Beauvisage, Hamel, Massy, Rolland, comme membres correspondants nationaux ; MM. Myttenaere et Var Schoor, comme membres correspondants étrangers. — MM. Lafay, Voiry et Gallois sont passés à l'honorariat — enfin la Société a tenu à exprimer ses sentiments de respectueuse sympathie à M. Ferdinand Vigier, qui depuis plus de 50 ans assiste assidument à nos séances.

De nombreuses décorations et distinctions ont été décernées à plusieurs de nos membres :

Dans l'ordre de la Légion d'honneur : M. Moureu a été élevé à la haute distinction de grand officier — M. Bouvier a été nommé commandeur ; MM. Radais, Delépine, Fourneau, Buisson, Domergue et Denigés ont reçu la croix d'officier, et MM. Bougault, Cousin, Guerbet, Guérin, Leme-land, Tiffeneau et Astruc celle de chevalier.

M. Perrot a été nommé membre du conseil de l'Université, M. Breteau répétiteur adjoint à l'école Polytechnique et M. A. Mallat, membre correspondant de l'Académie de Médecine.

L'Académie des Sciences a décerné à M. Tiffeneau le prix *Jecker*, M. Delépine a reçu de l'Académie dei Lincei de Rome le prix *Canizarro*, M. Goris s'est vu décerner le prix *Lonchamp* par l'Académie des Sciences, et M. Hérissey a été nommé membre honoraire de la Pharmaceutical Society of Great Britain.

Les travaux présentés à la Société de Pharmacie ont été particulièrement nombreux cette année et leur diversité n'en a pas rendu la classification très aisée.

Je vous rappellerai d'abord les travaux relatifs à la Pharmacie et aux essais pharmaceutiques.

M. Richaud, étudiant le mode d'essai du chlorure d'éthyle indiqué au Codex, demande d'y apporter une modification, il recommande de n'ajouter le nitrate d'argent que dans le chlorure d'éthyle étendu d'alcool.

M. Bridel indique, qu'en ajoutant 3 cm³ de solution de bisulfite de soude et 2^{es} d'acide benzoïque pour 1000 cm³ de solution de produits facilement oxydables comme la novocaïne, l'émétine, l'ésérine, l'apomorphine, le salicylate de soude, on empêche la coloration de ces solutions.

M. Guerbet nous donne un élégant procédé pour la préparation du soluté injectable de bicarbonate de soude.

MM. Fabre et Pénau proposent une méthode chimique générale pour dépister certaines additions frauduleuses dans les poudres opothérapiques.

M. Javillier au nom de M. Baude et au sien montre quel intérêt il y aurait, l'huile de foie de morue passant pour

très riche en vitamine A, à instituer un essai biologique de cette huile.

M. André à ce sujet passe en revue les ressources, dont il serait possible de tirer parti tant en France que dans nos colonies, pour préparer les huiles de poisson susceptibles de remplacer l'huile de foie de morue étrangère.

M. Richard dans une série de communications, propose une modification au procédé du Codex pour la recherche des dérivés éthyléniques dans l'éther anesthésique, — montre que souvent l'alcool méthylique dénommé pur contient des impuretés en proportion notable, — précise pour l'essai de la vaseline officinale, de la vaseline liquide, de la paraffine et de l'éther de pétrole, la technique de l'emploi de l'acide sulfurique comme réactif, enfin pour le dosage des principes actifs dans les gazes médicamenteuses, établit que souvent le médicament est absent ou modifié.

M. André montre quel intérêt, il y aurait aux points de vue thérapeutique et économique à employer les farines de lin et de moutarde déshuilées.

M. Bridel, ayant reconnu qu'un certain nombre de teintures donnaient exactement la même réaction colorée que les teintures de noix vomique et de fèves de St Ignace, demande qu'au Codex on joigne à la réaction d'identité actuelle, deux autres réactions basées sur la présence de la strychnine et de la brucine.

M. Hérissé présente un extrait préparé par simple évaporation de l'alcoolature stabilisée du marron d'Inde entier, faite avec l'alcool à 75°, cet extrait de bonne conservation est facilement soluble dans l'eau, l'alcool, la glycérine.

M. Luce, dans une note présentée par M. François, préconise certaines modifications à la méthode au bromate de potassium pour le dosage du phénol et du salol dans les gazes, et confirmant le travail de Vaubel, vérifie qu'on peut ainsi doser facilement les deux naphthols, les éthers benzoïques et salicyliques du naphthol α et le thymol.

M. le P^r Barral dans un travail présenté par M. Grimbert, sur la recherche et le dosage du mercure dans la

gaze à pansement, démontre que l'eau régale diluée dissout à chaud la totalité du mercure.

M. Cattelain, par l'intermédiaire de M. Bougault, entretient la Société, d'une méthode pour le dosage des différents constituants des glycérides solidifiés commerciales.

M. François présente plusieurs notes de chimie analytique appliquée à différents essais pharmaceutiques :

Au nom de M. Raguet, il nous donne une communication sur une omission existant au Codex dans la technique du dosage de l'acide phosphorique dans les phosphates et glycérophosphates de calcium ;

Au nom de M. Luce, il signale que, dans l'analyse du phosphate de chaux tricalcique, la perte au rouge, après dessiccation à 100°, est attribuable à la présence de phosphate dicalcique ;

Au nom de M. Cuny, il indique une méthode iodométrique de dosage du plomb, applicable à l'essai de l'extrait de Saturne.

M. Bougault présente au nom de M. Fleury une technique extrêmement simple permettant de caractériser l'acide méthylarsinique dans les vins.

Dans le domaine de la Chimie analytique, M. Cousin détermine dans quelles conditions, il faut se placer pour obtenir du bismuth métallique dans la réduction des sels de bismuth par le glucose en liqueur alcaline.

M. Grimbart présente deux notes sur le dosage de petites quantités de bismuth :

MM. Cuny et Poirot font un dosage colorimétrique en utilisant la formation d'iodure double de bismuth et de quinine en milieu rendu colloïdal par addition de gomme arabique ; M. Laporte précipite le bismuth à l'état d'iodobismuthate de quinine, dissout le précipité dans l'acétone et colorimétriquement détermine la teneur en bismuth.

M. Breteau donne des définitions fort nettes des expressions : pouvoir rotatoire et pouvoir rotatoire moléculaire, permettant d'éviter toute ambiguïté.

M. Meillère donne un essai d'identification rapide des eaux minérales par la réaction de Schlagdenhaufen pour la caractérisation des sels magnésiens.

M. François en collaboration avec M. Lormand expose le principe et la technique d'une méthode de dosage de l'acide tartrique par pesée de tartrate de calcium cristallisé.

MM. Fleury et Levaltier, étudiant systématiquement le dosage de l'azote par la méthode de Kjeldahl, montrent que le meilleur résultat en rapidité et en ammoniacque est obtenu par un mélange d'acide sulfurique, d'acide phosphorique et de sulfate de potasse.

M. Bougault donne communication du travail de M. Doucets sur le dosage de la phénylsemicarbazide par l'iode.

Comme chaque année la Chimie biologique a donné lieu à des communications intéressantes.

M. Guerbet nous donne l'analyse d'un liquide de kyste paraovarien.

M. Grimbert communique une note de M. Ch.-O. Guillaumin sur un certain nombre de perfectionnements dans les techniques concernant le dosage de l'acide β -oxy-butirique, de l'acide acétylacétique et de l'acétone dans les liquides organiques.

M. Crinon présente une note de M. Crouzel sur la triple épreuve de perméabilité rénale par la fluorescéine, le bleu de méthylène et l'iode libéré.

MM. Fabre et Péneau démontrent que dans la préparation de l'amidon de pomme de terre destiné à l'essai des ferments amylolytiques, il est nécessaire de n'employer que de l'eau distillée strictement neutre, pour permettre l'action totale du ferment.

Au point de vue du titrage pharmaco-dynamique des préparations insuliniennes, MM. Péneau et Simonnet complétant la méthode canadienne portant sur le lapin, indiquent qu'il y aurait avantage à utiliser concurremment le chien dépancréaté.

Dans le domaine de la Biochimie végétale, M. Hérisséj ajoute un nouveau chapitre à la doctrine de la réversibilité des actions fermentaires en démontrant que la d-mannosidase α , peut suivant la composition du milieu dans lequel s'opère la réaction, déterminer soit le dédoublement, soit la synthèse du méthyl-d-mannoside.

En collaboration avec M. Delauney, M. Herissey caractérise la vanilline dans des mélanges complexes et en particulier dans des extraits végétaux, par la formation de déhydrodivanilline sous l'influence du perchlorure de fer à chaud ou d'un ferment oxydant.

M. Bougault, au nom de M. Charpentier, donne une technique avantageuse pour l'élimination des sucres réducteurs en vue de l'isolement des glucosides, basée sur la transformation des sucres en acides possédant un atome de carbone en plus et élimination de ces acides à l'état de sels de plomb.

M. Fleury, exposant ses recherches sur la laccase de l'arbre à laque conclut que dans certaines conditions la formation de gaïacoquinone est susceptible de donner un bon dosage colorimétrique.

Les travaux de Chimie organique ont été importants : M. Tiffeneau présente en son nom et en celui de M. Dorlencourt une nouvelle série d'hypnotiques les aryldialcoylglycols obtenus par l'action des dérivés organomagnésiens acycliques, soit sur les éthers arylglycoliques, soit sur les arylacidylcarbinols et en indique les propriétés hypnotiques.

MM. François et Blanc donnent une technique précise pour la préparation d'iodobismuthates d'alcaloïdes cristallisés (morphine, codéine, quinine, atropine, etc.) et une méthode permettant d'en faire une analyse exacte.

M. Bougault indique, au nom de M. More, que l'acide urique traité par l'iode en milieu alcalin ne donne pas de l'allantoïne, mais un produit intermédiaire capable de s'oxyder par l'iode en milieu acide pour donner une oxyallantoïne, qui a été isolée.

M. Huerre par action de l'acide acétique saturé d'HCl sur l'essence de térébenthine a obtenu un monochlorhydrate de terpène et de la terpine.

Dans un autre ordre d'idées, M. Huerre étudiant le soufre amorphe de la fleur de soufre démontre que ce soufre insoluble dans le sulfure de carbone peut devenir soluble dans diverses conditions d'expérience.

M. Pécker dans une note communiquée par M. Guérbet

montre que dans certaines expertises toxicologiques, où l'on est exposé à rencontrer des ptomaines, la benzoyl-diazotation ne peut être utilisée pour la caractérisation des dérivés à radical benzoyle, comme la stovaine, la cocaïne, l'atropine.

M. Bridel rapporte un cas non mortel d'intoxication par l'arséniate de soude, dans lequel le sujet a absorbé en 72 heures 1 gr, 04 de ce sel.

M. Fabre étudie la facile décomposition du cyanure de mercure au contact des matières albuminoïdes et des divers liquides de l'organisme, et montre l'importance de ce fait au point de vue thérapeutique et toxicologique.

Au cours de l'année, M. Perrot, soit en son nom, soit en collaboration avec M. Wertz présente différents échantillons de plantes : frêne d'Italie substitué au *Fraxinus excelsior*; armoise de l'Afrique du Nord donnée parfois pour du semen contra; *Cereus grandiflorus* à la place duquel on a souvent employé l'*Opuntia ficus indica*.

M. Patein indique la falsification des fleurs d'aubépine par celles de prunellier.

M. Richard en collaboration avec M. Malmy signale les dénaturations actuelles de quelques drogues : safran contenant 10 à 65 p. 100 d'étamines; ipéca renfermant 16 à 30 p. 100 de radicelles, souches et tiges; chiendent remplacé par le chiendent d'Italie, *Cynodon dactylon*; bourgeons de sapin constitués en presque totalité par des tronçons de rameaux en forme de houppe.

M. Delépine au nom de M. Tanret présente un échantillon de seigle ergoté falsifié. Certains grains parfaitement imités sont formés de pâte de farine séchée, puis trempée dans de l'encre rouge, puis noire.

M. Pépin communique une étude de M. Georgiadès sur les analyses chimiques de l'eau de certains puits situés sur la route des caravanes en Arabie.

M. Fleury au nom de M. Moreau présente un appareil pour l'observation des liquides faiblement fluorescents et M. François au nom de M. Lecocq un appareil de dosage : le néodoseur, composé essentiellement d'une burette graduée et d'une poire aspirante et foulante.

M. Delépine donne lecture d'une note de MM Douris et Beytout sur un nouveau médicament antisyphilitique dérivé de l'héxaméthylénetétramine.

Il me reste à vous dire : les rapports déposés par les sous-commissions du Codex et les discussions animées qui ont suivi montrant ainsi que, si parfois l'élaboration du formulaire légal paraît longue elle intéresse profondément tous les membres de votre Société.

Cet exposé, trop sommaire encore, vous montre toute l'activité laborieuse de la Société de Pharmacie, rien ne saurait mieux prouver combien est grande sa vitalité, cette vitalité ne pourra que continuer à s'affirmer dans l'avenir.

Permettez-moi de terminer en adressant mes remerciements à tous pour l'indulgence que vous avez bien voulu me témoigner pendant cette année, et en particulier à l'animateur de la Société, notre dévoué Secrétaire général, qui m'a constamment aidé et dirigé par ses conseils.

Rapport sur le prix des thèses présentées à la Société de Pharmacie de Paris (section des sciences physico-chimiques 1922-1923), par une commission composée de MM. BRETEAU, LEROUX et FLEURY, rapporteur.

MESSIEURS,

Deux thèses ont été présentées dans la section des Sciences physico-chimiques l'une par M. Sommaire qu'une mort brutale a enlevé, il y a quelques mois, à l'affection des siens et de son entourage, sur « quelques nouveaux acides dialcoyl barbituriques dissymétriques, » l'autre par M. Lachartre qui a pour titre : « Contribution à l'étude des Vanadates d'ammonium. »

Le travail de M. Lachartre a pour objet d'apporter quelques faits nouveaux concernant les vanadates d'ammonium qui constituent un groupe de composés que l'on rencontre à la base même de l'étude du vanadium et

qui servent de point de départ à la préparation de presque tous ses dérivés.

L'auteur commence par étudier et définir exactement les conditions de préparation du métavanadate d'ammonium dans un état de pureté satisfaisant en partant soit d'acide vanadique pur soit d'un produit commercial et, à ce propos, il détermine aussi la densité de ce sel qui était encore inconnue et sa courbe de solubilité dans l'eau sur laquelle on ne possédait que des données contradictoires.

Dans l'étude de la décomposition de ce sel par la chaleur, il montre que le sel sec se transforme dans le vide et dans des limites précises de température en trivanadate anhydre, donnant ainsi un nouveau mode de formation de ce corps.

En solution aqueuse, ce sel se transforme en bivanadate très soluble et ce bivanadate se transforme lui-même en trivanadate anhydre dans des conditions d'expérience que l'auteur précise avec soin.

Le dernier chapitre étudie d'une façon approfondie la décomposition à peine ébauchée jusqu'alors du métavanadate d'ammonium en solution aqueuse par les acides. Il constate que selon les cas, les acides donnent naissance soit à des vanadates acides définis soit à des mélanges.

Au cours de ses recherches, il a mis en évidence l'existence de deux hydrates de bivanadate, l'un à $3H^2O$, l'autre à $4H^2O$, (ce dernier n'avait pas encore été signalé) et tandis que, jusqu'ici on ne connaissait qu'un seul trivanadate il a pu isoler 3 variétés différentes de ce corps, deux anhydres qui se distinguent par la couleur et la densité et un hydraté à $2H^2O$.

Le but de M. Sommaire, en entreprenant la préparation de plusieurs acides dialcoylbarbituriques, a été de compléter les diverses séries de ces acides et de constituer ainsi des groupes homologues permettant une comparaison systématique des propriétés physico-chimiques et pharmacodynamiques de ces substances.

Ces acides dialcoylbarbituriques ont été préparés par la méthode de Fischer et Dilthey qui consiste à condenser les éthers dialcoylmaloniques avec l'urée en présence

d'éthylate de sodium, ces éthers dialcoylmaloniques étant obtenus eux-mêmes en alcoylant successivement le malonate d'éthyle par le bromure ou l'iodure d'alcoyle à poids moléculaire le plus élevé puis par l'autre.

L'auteur a ainsi constitué ou complété 4 séries d'acides dont l'étude avait été amorcée par Fischer et Dilthey et par Tiffeneau, les séries éthylée, butylée, isobutylée et isoamylée.

Le nombre d'acides nouveaux ainsi isolés s'élèvent à neuf, auxquels il faut joindre un certain nombre de dérivés soit de ces acides, soit des acides dialcoylmaloniques.

L'auteur a étudié systématiquement la variation de certaines propriétés physico-chimiques entre autres la solubilité dans l'eau et le coefficient de partage entre l'huile et l'eau connu sous le nom de quotient de Meyer-Overton. Ce quotient croît tout d'abord jusqu'aux termes en C¹⁰ ou C¹¹ puis il décroît régulièrement en même temps qu'augmente le nombre des atomes de carbone.

Rappelons que M. Tiffeneau a fait l'étude pharmacodynamique de ces acides dans un travail dont les intéressants résultats ont été exposés ici-même et qu'il y a montré que leur pouvoir hypnotique suit en général une courbe analogue à celle du quotient de Meyer-Overton.

Ces deux travaux nous ont paru sensiblement d'égale valeur mais on voit combien ils sont différents et combien par conséquent il est délicat d'établir entre eux une hiérarchie.

Toutefois si les recherches de M. Lachartre ont exigé pour être menées à bien un soin et une patience également louables, et de plus, ont fixé quelques points intéressants de la chimie si complexe des vanadates d'ammonium, le travail de M. Sommaire nous a paru remarquable par le nombre et l'intérêt des nouveaux composés obtenus, dont certains seraient susceptibles d'applications thérapeutiques.

C'est pourquoi votre commission propose de récompenser les deux thèses soumises en attribuant la médaille d'or à M. Sommaire et la médaille d'argent à M. Lachartre.

Rapport sur le prix des thèses présentées à la Société de Pharmacie de Paris (section des sciences naturelles 1922-1923) par une Commission composée de MM. PERROT, GUÉRIN et PÉNAU, rapporteur.

MESSIEURS,

Deux thèses sont en présence : celle de M. Liot et celle de M. Costy.

M. Liot, dans son travail sur la culture du bacille pyocyanique sur milieux chimiquement définis a dégagé un certain nombre de faits intéressants concernant le développement de cette bactérie et la formation consécutive de la pyocyanine.

Il a montré d'une manière générale que la culture et la chromogénèse nécessitent toujours pour leur formation la présence d'ammoniaque combinée à certains acides organiques : acides gras bibasiques, acides-alcools.

En revanche, les sels ammoniacaux des acides aromatiques monobasiques, des acides aromatiques bibasiques, des acides phénoliques, les amines, les amides (sauf l'urée), les amino-acides, les matières albuminoïdes, sont des aliments médiocres ou mauvais. A remarquer, en particulier, que les isomères ne présentent pas la même valeur nutritive ; c'est ainsi que l'acide isocaproïque, contrairement à son isomère, l'acide caproïque, ne donne pas lieu à la formation de pyocyanine. Des faits du même ordre sont à signaler pour les acides éthyléniques bibasiques en position cis et trans.

M. Costy, dans une thèse bien ordonnée sur la présence de l'urée et de l'uréase chez les champignons supérieurs, est arrivé à localiser cet uréide et ce ferment dans les différentes parties du thallophyte : pied, chapeau, hyménium. Poursuivant ses recherches, il est parvenu à préparer un liquide de macération à haut pouvoir diastatique, ce qui lui a permis de fixer des conditions d'activité de l'enzyme en fonction de la température, de l'acidité, de l'alcalinité, de l'ionisation du milieu, des subs-

tances antiseptiques inhibitrices essayées et ainsi de comparer l'uréase fungique avec celle trouvée dans les autres végétaux.

De ces deux travaux, qui présentent l'un et l'autre un gros intérêt biologique, et qui ont donné lieu à un ensemble de recherches très étendues, il nous a paru cependant que celui de M. Liot offrait un caractère d'originalité incontestable.

On sait en effet, combien l'étude du développement des bactéries sur milieux chimiquement définis, présente de difficultés, mais cette méthode en revanche, n'est-elle pas la plus féconde puisque, aussi bien, elle permet de déterminer et de choisir les substances qui prennent part à l'édification cytoplasmique du microorganisme, de mettre en évidence les produits d'excrétion du germe et ainsi de suivre dans une certaine mesure son métabolisme.

En conséquence, et en présence de l'intérêt de ces deux thèses, votre Commission vous propose d'accorder la médaille d'or au travail de M. Liot, et, à celui de M. Costy, précis, clair, bien ordonné, une médaille d'argent.

Rapport sur l'attribution du prix Vigier: par une commission composée de MM. FRANÇOIS, DUMESNIL et BOUVET, rapporteur.

Messieurs,

La commission du prix Vigier n'a eu qu'un seul travail à examiner: c'est la thèse de M. de Saint-Stéban sur:

« L'application du procédé biochimique de caractérisation du glucose à quelques extraits de la Pharmacopée française ».

Notre confrère a appliqué le procédé biochimique de caractérisation du glucose donné en 1920 par MM. Bour-

quelot et Bridel à la recherche de ce sucre dans différents extraits du Codex.

Cette technique avait déjà été appliquée par MM. Bridel et Arnold à la recherche du glucose dans les végétaux, (fraise, raisin, eucalyptus) et par M. Arnold à cette même recherche dans l'extrait de quinquina rouge et dans l'extrait de kola du Codex.

M. de Saint-Stéban a d'abord mis au point :

1° La préparation de l'émulsine.

2° La préparation d'un alcool méthylique de titre convenable.

3° Le procédé de recherche du glucose dans les végétaux, donné par MM. Bridel et Arnold.

Ces opérations préliminaires terminées, il a appliqué cette dernière technique à six extraits de la Pharmacopée française : gentiane, styles de maïs, muguet, digitale, belladone et jusquiame.

Il n'a pu caractériser le glucose dans les extraits de styles de maïs, de belladone et de jusquiame, mais il a pu, par contre, le caractériser nettement :

1° Dans un extrait de gentiane, où il constitue 57,22 p. 100 des produits réducteurs.

2° Dans un extrait de muguet, où il constitue 48 p. 100 de ces produits réducteurs.

3° Dans un extrait de digitale enfin, où le glucose forme à lui seul, 23,5 p. 100 de ces mêmes produits réducteurs.

Le travail consciencieux de notre confrère est très clairement exposé ; il constitue une application nouvelle, une mise au point d'une méthode d'investigations qui a fait ses preuves.

Votre Commission vous propose d'attribuer le prix Vigier à M. de Saint-Stéban.

*Rapport sur l'attribution du prix Landrin, (prix triennal)
par une commission composée de MM. TIFFENEAU,
DAMIENS et RICHARD, rapporteur.*

MESSIEURS,

Seul M. Charaux postule le prix Landrin. Du fait de cette candidature unique, le travail de notre commission s'est trouvé simplifié. Il lui a suffi d'estimer si les recherches du candidat étaient dignes d'être récompensées.

Six mémoires ont été présentés sur lesquels cinq ont paru dans le *Journal de Pharmacie et de Chimie*, et un dans le *Bulletin de la Société de Chimie biologique*.

I. — *Sur l'acide chlorogénique. Fréquence et recherche de cet acide dans les végétaux. Extraction de l'acide caféique et rendement en acide caféique de quelques plantes* (*Journ. de Pharm. et de Chim.* II, 292-298, 1910).

M. Charaux montre que l'acide caféique qu'on peut retirer des végétaux provient de l'acide chlorogénique, corps susceptible, comme on le sait, de se dédoubler en acide caféique et acide quinique. Il indique quatre réactions colorées de l'acide chlorogénique, dont deux particulièrement sensibles.

Il donne ensuite un procédé permettant d'extraire l'acide caféique des végétaux et dose, par son procédé, cet acide dans plus de trente plantes ou parties de plante. Les végétaux où ce corps est le plus abondant appartiennent aux Orobanchées et aux Véroniacées. Par contre, sa proportion est faible chez les Renonculacées et les Asparaginnées.

II. — *Sur la présence de la fraxine dans le Diervilla Cutea* (*Journ. de Pharm. et de Chim.* IV, 248, 1911).

L'auteur décrit le procédé au moyen duquel il a extrait un glucoside des racines de cet arbuste. Il identifie ce glucoside avec la fraxine du *Fraxinus excelsior*.

III. — *Sur l'acide lactarinique, acide céto-stéarique, retiré de quelques champignons du genre Lactarius* (*Journ. de Pharm. et de Chim.* IV, 337 et 489, 1911).

IV. — *Acide lactarinique, acide lactarique et acide stéarique dans les champignons* (Id. V, 65, 1912).

L'auteur, en collaboration avec M. Bougault, a extrait d'un certain nombre de lactaires un corps nouveau, l'acide lactarinique. Ils ont établi que ce corps devait être considéré comme un acide céstostéarique.

Ils ont montré, en même temps, que l'acide lactarique signalé par un certain nombre d'auteurs dans quelques lactaires n'était que de l'acide stéarique.

V. — *Sur la manne du Caroubier et le sucre retiré de cette manne. Identité de ce sucre avec la pinite ou méthyl-d-inosite* (Bul. Soc. Chim. Biol. IV, 597, 1922).

De ce travail, il résulte que la manne du Caroubier contient 84 p. 100 d'une matière sucrée que l'auteur a identifiée avec la pinite ou méthyl-d-inosite.

VI. — *La centaureïne, glucoside nouveau retiré des racines de Centaurea Jacea L. Composées.* (Journ. de Pharm. et de Chim. XXVII, 409, 1923).

Les produits de dédoublement de la centaureïne : glucose et centaureidine (Journ. de Pharm. et de Chim. XXVIII, 5, 1923).

M. Charaux, en collaboration avec M. Bridel, a isolé, des racines de la Jacée vivace un nouveau glucoside, la centaureïne. Ce glucoside, inattaquable par l'émulsine, est hydrolysé à chaud par l'acide sulfurique en donnant 33,68 p. 100 de sucre réducteur identifié avec le glucose et 70,77 d'un corps cristallisé, la *centaureidine*, qui paraît se rapprocher des matières colorantes dérivées de la flavone. L'analyse élémentaire et la cryoscopie amènent à donner à ce dernier corps la formule $C^{18}H^{14}O^3$ ce qui permet, en se basant de plus sur l'hydrolyse du glucoside, d'attribuer à la centaureïne la formule $C^{24}H^{26}O^{12}$.

On voit, par cette énumération forcément un peu sèche que les recherches de l'auteur ont enrichi la chimie végétale d'un certain nombre de principes immédiats particulièrement intéressants. Elles nous semblent répondre parfaitement aux conditions imposées par le fondateur. En conséquence nous vous proposons d'attribuer en 1923, le prix Landrin à M. Charaux.

Allocution de M. VAUDIN, Président sortant.

MES CHERS COLLÈGUES,

Avant de céder le fauteuil présidentiel à notre très estimé Vice-Président, M. le professeur Richaud, laissez-moi vous remercier de votre bienveillance, qui m'a rendu si agréable la tâche de présider nos séances pendant l'année qui vient de s'écouler. Cette tâche m'a du reste été grandement facilitée par tous les membres du bureau; je les remercie d'une façon particulière, principalement M. le professeur Grimbart, dont le dévouement à la Société vous est bien connu, avec lequel depuis plus de quarante années, j'ai de si affectueuses et cordiales relations.

Lors de la précédente séance annuelle, je vous rappelais que « notre Société ne saurait rester dans sa tour d'ivoire et se contenter d'une façon égoïste de son rôle exclusivement scientifique. » Dans cet ordre d'idées, notre activité, pendant l'année 1923 a eu l'occasion de se manifester, soit au sujet de la réunion projetée d'une Commission ayant pour objet l'étude de propositions de loi déposées à la Chambre des députés, soit plus récemment, à propos d'une question posée à l'Académie de médecine par le ministre de l'Instruction publique concernant les dénominations *sel de Vichy* et *pastilles de Vichy*; permettez-moi d'espérer que, dans l'avenir, la Société de Pharmacie de Paris saura et voudra s'intéresser aux questions relatives à l'intérêt général de la profession.

C'est sur cet espoir que je terminerais, si je n'avais lu, il y a quelques jours, dans le dernier numéro du *Journal de Pharmacie et de Chimie* l'extrait d'un mémoire paru il y a quelque temps dans « Chimie et Industrie » sous la signature de notre savant collègue Ernest Fourneau : *L'organisation des recherches de Chimiothérapie*.

Dans ce mémoire, que j'ai tenu à lire intégralement,

notre collègue, après avoir rappelé que le Professeur Delorme a demandé à l'Académie de médecine que ces recherches soient organisées dans un *Institut des Sciences médicales*, examine comment cette organisation pourrait être effectuée.

La création d'un pareil Institut ne paraît pas très nécessaire à M. Fourneau; il fait remarquer que les organes scientifiques homogènes : Faculté de médecine, Faculté de pharmacie, Institut Pasteur, peuvent être choisis pour participer à la tâche. Il nous semble également que ces établissements sont parfaitement qualifiés pour coopérer, *chacun dans son centre d'activité particulière*, aux recherches chimiques et physiologiques appliquées à la Médecine.

Si l'œuvre à entreprendre est difficile, et, on se rend compte de sa complexité en lisant le mémoire de M. Fourneau dans lequel il examine successivement : l'aspect commercial de la question, les ressources en techniciens : chimistes, pharmacologistes, médecins, les spécialités pharmaceutiques, le commerce des produits pharmaceutiques nouveaux..., on est certainement d'accord avec lui pour reconnaître qu'il est urgent « d'assainir le commerce des spécialités pharmaceutiques ». C'est précisément, en partant de points de vue différents, l'un des desiderata que j'ai exprimés dans l'allocution que j'ai prononcée ici l'an dernier.

Comment arriver à ce but ?

Pour M. Fourneau, il ne faut pas compter sur le gouvernement; cependant, à l'exemple de ce qui se passe en Amérique, des mesures pourraient être prises relativement aux annonces.

Quant aux initiatives particulières qui doivent concourir au but poursuivi, il nous apparaît qu'outre les organisations citées par notre collègue, la Société de Pharmacie de Paris, qui comprend parmi ses membres des professeurs de la Faculté de médecine, de la Faculté de pharmacie, de l'Institut Pasteur, des industriels et des pharmaciens praticiens, est particulièrement indiquée pour s'occuper de la question. Au point de vue

purement professionnel, le concours de l'Association générale des syndicats pharmaceutiques de France ne saurait non plus faire défaut.

Aussi longtemps que cet « assainissement du commerce des spécialités pharmaceutiques » ne sera pas obtenu, qu'un charlatanisme éhonté pourra s'exercer librement, sans que s'en émeuvent les facultés et les sociétés savantes..., le gouvernement; tout aussi longtemps l'exercice de la pharmacie laissera à désirer dans notre pays, l'organisation des recherches de chimie et de physiologie sera difficile à réaliser.

Je prie M. le professeur Richaud de prendre le fauteuil de la présidence, M. Hérissé celui de la vice-présidence; quant à M. Bridel, souffrant, qui n'a pu être des nôtres aujourd'hui, nous lui adressons nos vœux de prompt rétablissement pour prendre la place de secrétaire annuel à la prochaine séance.

Allocution de M. RICHAUD, Président.

MES CHERS COLLÈGUES,

C'est un grand honneur pour un homme de notre profession, le plus grand qui puisse lui échoir, que de devenir Président de cette Société. Depuis ses origines, en effet, les savants les plus illustres et les praticiens les plus éminents ont tour à tour conduit ses destinées, et par là elle est devenue l'ardent foyer scientifique qui a porté si haut et si loin le renom de la Pharmacie française, en même temps qu'elle est restée la gardienne vigilante de ses meilleures traditions. Vous avez bien voulu me juger digne d'occuper à mon tour ce fauteuil : je vous en garde une infinie gratitude, mais laissez-moi vous le dire en toute humilité et en toute sincérité, j'en éprouve aussi une grande confusion. Peut-être avez vous pensé, qu'élevé à l'Ecole d'un maître dont le souvenir plane et

planera longtemps encore sur une Assemblée à laquelle il a donné le meilleur de lui-même, je ne pouvais pas ne pas avoir reçu de lui l'empreinte dont il a marqué tous ses élèves, des plus brillants aux plus modestes, et qui a fait d'eux tous, je le dis avec quelque fierté, des pharmaciens avant tout. Et vous me permettrez bien de saluer en ce jour avec émotion la mémoire du grand pharmacien que fut Emile Bourquelot.

Etre pharmacien avant tout, mes chers collègues, c'est d'abord avoir la fierté, je dirai presque l'orgueil, d'appartenir à une profession qui, dans tous les temps, a donné au pays des hommes qui l'ont honoré, et qui en outre, aux heures les plus graves de notre histoire, lui a fourni des savants capables d'apporter des solutions aux problèmes les plus angoissants de la défense nationale. Et ce n'est pas ici, dans cette Maison vers laquelle, en certains jours des années tragiques, se tournaient avec anxiété les espoirs de ceux qui avaient la charge de nos destins, que j'ai besoin de rappeler le rôle des pharmaciens français pendant la Grande Guerre.

Etre pharmacien avant tout, c'est encore suivre avec une attention inquiète l'évolution qui fatalement entraîne notre profession, comme toutes les autres, vers des voies nouvelles; c'est applaudir aux transformations qu'elle subit quand ces transformations apparaissent comme un progrès, mais c'est aussi s'alarmer de celles qui semblent de nature à diminuer son prestige.

L'évolution de la pharmacie ne date pas d'hier; elle a marché de pair avec les progrès qui se sont accomplis dans tous les domaines, mais ce sont surtout les progrès de la Chimie qui lui ont ouvert les voies où elle s'est engagée, avec une ardeur, d'aucuns disent avec une précipitation qui n'est peut-être pas exempte de tout danger. Certes, nul ne songerait à s'étonner que le pharmacien de l'an de grâce 1924, ne ressemble pas comme un frère à l'apothicaire du temps de Molière, mais chacun a peut-être le devoir de se demander si le pharmacien de demain n'aura pas évolué au point de devenir méconnaissable et de faire apparaître comme désormais super-

flu le maintien des privilèges jusqu'alors attachés à la profession elle-même et qui, en vérité, ne sauraient trouver leur justification que dans la nécessité pour le pharmacien d'une formation scientifique spéciale, qui soit comme une garantie pour la santé publique.

Nous n'en sommes pas encore tout à fait là, mais ceux d'entre vous qui suivent avec quelque attention le mouvement d'idées qui se dessine au sein de certains groupements parapharmaceutiques n'ont pas été sans remarquer la tendance qui s'y affirme chaque jour davantage, à réclamer au profit de leurs membres le bénéfice de privilèges jusqu'ici réservés aux seuls pharmaciens reçus dans les formes légales. J'ai lu récemment, et beaucoup d'entre vous ont sans doute lu aussi, dans le périodique publié par l'un de ces groupements, des pages fort suggestives à cet égard. Mais il y a plus, et voici qu'au dernier Congrès de Chimie industrielle, la grande Industrie chimique a fait plaider ouvertement non seulement l'inutilité du diplôme, mais presque son danger pour la santé publique en ce qui concerne la fabrication et la vente en gros de préparations médicamenteuses vendues sous cachet; Je me garderai de vous donner mon sentiment sur un plaidoyer que notre si distingué collègue Henri Martin a déjà commenté dans notre Journal avec toute la vigueur et tout le talent que vous savez, et je me bornerai à m'associer en votre nom à tous aux compliments qu'à cette occasion il a adressés à notre savant collègue André qui seul, dans cette circonstance, a défendu contre tous la cause de la Pharmacie.

Mes chers collègues, la question que je viens de soulever est vaste et ce serait mal vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait que de profiter de mon allocution présidentielle pour l'aborder sous ses différents aspects. D'autres d'ailleurs, ici même, et dans des circonstances analogues, tout en se félicitant des larges perspectives ouvertes à la pharmacie par le progrès scientifique, ont cru cependant devoir signaler les écueils qui pourraient se dresser sur sa route si, sous prétexte de sacrifier à ce progrès, elle abandonnait quelques-unes

des traditions ou des disciplines qui, dans le passé, firent sa force et sa dignité. L'an dernier encore, notre sympathique Président sortant rappelait les avertissements donnés, voici bien longtemps déjà, par des hommes comme Cap, comme Soubeiran, comme Bussy, comme Buignet ; et lui-même, évoquant à son tour les grandes phases de l'évolution de la pratique professionnelle et opposant l'une à l'autre deux étapes de l'industrialisation de la Pharmacie, nous montrait comment cette industrialisation, née des mémorables découvertes faites dans le domaine de la Chimie des alcaloïdes et des glucosides par quelques-uns de nos devanciers les plus illustres, après avoir exercé l'influence la plus heureuse sur notre profession, avait plus tard engendré la commercialisation de la Pharmacie et une commercialisation si outrancière que, si l'on n'y prenait garde, elle pourrait avoir les répercussions les plus graves pour l'avenir et pour le bon renom de notre profession. Cette commercialisation, fille illégitime de l'industrialisation, a, en effet, engendré à son tour le remède secret et la réclame charlatanesque, ces plaies honteuses de la pharmacie moderne, et dans lesquelles il faudra bien porter le fer rouge si l'on ne veut pas qu'elles gangrènent l'organisme tout entier.

Mais quelque tentant et quelque inépuisable que soit le sujet, je ne veux pas prendre prétexte de l'évolution de la pharmacie vers des fins commerciales pour opposer le présent au passé et écrire à mon tour un chapitre de la grandeur et des misères de notre profession. Qui dit évolution dit en même temps révolution, et je ne sais dans aucun domaine de révolution qui n'ait été accompagnée par des excès ; mais c'est de ces excès même que naissent les véritables progrès, et c'est pourquoi, malgré tout, nous devons avoir foi dans les destinées de la Pharmacie. Mais nous ne devons pas pour cela nous abandonner à une confiance aveugle et nous détourner des problèmes, qui au jour le jour, sollicitent notre attention. Or, parmi ces problèmes il en est un qui mérite tout particulièrement, me semble-t-il, d'être envisagé et dont je voudrais vous dire un mot : je veux parler du problème du stage.

Si j'aborde aujourd'hui ce sujet, c'est que nul peut-être mieux que les pharmaciens des Hôpitaux n'a été à même jusqu'ici de juger des effets déplorables fournis par le nouveau régime de stage, et je crois que je ne serai démenti par aucun de mes collègues si j'affirme que les internes qui nous arrivent maintenant ne possèdent pas, en général, les connaissances pratiques, les connaissances professionnelles que l'on est en droit d'exiger d'élèves appelés à remplir dans nos Hôpitaux des fonctions de l'ordre de celles qui incombent à nos internes. Chacun de nous pourrait certainement apporter ici des faits particuliers témoignant de l'insuffisance de l'éducation professionnelle des nouvelles générations d'internes; mais il ne s'agit pas ici de faire le procès de nos élèves; c'est plutôt du procès d'un système qu'il s'agirait, du procès d'un régime qui, la preuve en semble faite maintenant, ne répond pas aux exigences de la pratique professionnelle et par conséquent aux besoins de la grande majorité des étudiants en Pharmacie.

Il y a dans le stage deux choses à considérer; sa durée et sa modalité. En ce qui concerne sa durée j'ai toujours été et je suis encore de ceux qui pensent qu'une année de stage ne suffit pas pour la formation professionnelle d'un futur pharmacien. Mais laissons de côté cette question de la durée sur laquelle, j'en conviens, on pourrait se faire des concessions, à la condition de s'entendre sur la modalité, c'est-à-dire sur la façon dont l'année de stage devrait être employée, autrement dit sur les disciplines à imposer aux stagiaires et aux pharmaciens qui les forment. Il est possible, en effet, je dirai même, afin de mieux témoigner de mon esprit de conciliation, il est probable que si la modalité du stage était mieux réglée qu'elle ne l'est, une seule année suffirait peut-être, sinon pour donner au stagiaire une éducation professionnelle parfaite, du moins pour lui apprendre l'essentiel de ce qu'il doit connaître dans les différents domaines de la pratique pharmaceutique. La condition première pour cela serait que la durée d'un an envisagée fut réelle et non pas fictive. Or, comment, sinon le plus souvent, du moins trop souvent,

se passent les choses dans la réalité? Elles se passent de la façon suivante : Le jeune lycéen qui se destine ou que sa famille destine à la Pharmacie passe son baccalauréat en juillet. Naturellement, après ce gros effort, le jeune bachelier demande à respirer un peu : rien ne presse d'ailleurs de commencer son stage; l'essentiel est de prendre son inscription en temps utile; quant au stage lui-même, il le commencera après les vacances, c'est-à-dire au mois d'octobre.

Mais cette petite combinaison suppose, dira-t-on, le consentement du pharmacien qui a accepté le stagiaire. Sans doute, mais les pharmaciens, même les pharmaciens agréés, sont des hommes, et tout cela est tellement humain! et leur jette la première pierre celui d'entre nous qui n'a jamais eu à se reprocher aucune de ces petites complaisances coupables qui sont, si je peux dire, bien que cela ne soit pas à notre honneur, quelque chose comme une menue monnaie courante qu'on échange facilement entre amis!

Mais voici notre stagiaire en place et avec 10 mois à peine devant lui pour préparer son examen de validation; car, n'en doutez pas, sa grande préoccupation ne sera pas tant d'apprendre ce qu'on appelle d'un mot très noble, le métier, que d'apprendre les choses qui lui permettront de passer avec succès au mois de juillet suivant son examen de validation.

Je touche là à un point quelque peu délicat, car désormais le jeune stagiaire est soumis à une discipline, à la discipline que voudra ou que saura lui imposer le pharmacien qui a accepté la charge de faire son instruction, et c'est à ce dernier dès lors que doit justement remonter la responsabilité de l'éducation de notre stagiaire. Je crois que mes sentiments confraternels, farouchement confraternels, sont assez connus, au moins de mes anciens camarades d'Ecole, et aussi de la plupart de mes collègues de la Société de Pharmacie, pour que je puisse me permettre de dire aujourd'hui, avec toute la franchise dont ils me savent capable, et sans qu'ils m'accusent de faire œuvre de critique inamicale, toute ma pensée sur la ques-

tion du stage. Je disais donc que désormais c'est au pharmacien qui a accepté un stagiaire qu'incombe la responsabilité de l'éducation professionnelle de l'élève. Je me trompe, cette responsabilité, il la partage avec ceux qui proclament que l'éducation du stagiaire doit être avant tout scientifique et qui considèrent, par exemple, que l'une des garanties fondamentales que l'on doit exiger de tout pharmacien prétendant à l'honneur de recevoir des stagiaires, c'est qu'il puisse montrer, ne fût-ce qu'abrités sous une couche de poussière, au moins un microscope et quelque vague polarimètre. Sans doute ce sont là des instruments fort utiles et dont on ne saurait trop encourager les praticiens à faire usage; mais pour ma part je déclare que si j'avais à diriger l'éducation d'un stagiaire je préférerais le familiariser avec l'alambic qu'avec le polarimètre, lui apprendre à confectionner des suppositoires ou à préparer des ampoules plutôt que lui apprendre à doser les corps acétoniques dans les urines, et au risque de passer pour un retardataire, j'avoue même que je m'attacherais à lui apprendre aussi quelque peu de posologie, par exemple que l'arséniate de soude est un poison en même temps qu'un médicament et qu'il n'est pas d'usage de le peser à la tombée quand il entre dans la composition d'une formule magistrale. C'est que je ne perdrais pas de vue que mon stagiaire, en me quittant, devra passer encore 4 années dans une École de Pharmacie où lui seront enseignées, et enseignées par les maîtres les plus éminents, la physique, la chimie, l'histoire naturelle et même la pharmacie, mais que par contre il ne trouvera pas à cette École l'occasion d'apprendre certaines choses d'ordre purement professionnel, ni même l'occasion de faire ou de refaire certaines préparations officinales importantes, pour la raison qu'il n'existe pas et qu'il serait sans doute très difficile d'organiser dans les Écoles des travaux pratiques de Pharmacie galénique. Il n'en demeure pas moins que parmi les pharmaciens qui reçoivent des stagiaires, quelques-uns croient remplir au mieux la mission éducative qui leur a été confiée en cherchant à donner à leurs élèves une éducation d'abord

scientifique, qui certes ne leur sera pas inutile, mais qui ne répond pas le moins du monde au véritable but du stage.

J'ai tous les ans, au mois de juin, la même curiosité peut-être indiscrete, de faire auprès de mes nouveaux internes une petite enquête touchant les conditions dans lesquelles ils ont accompli leur stage; et si j'en trouve qui ont fait la sorte de stage que je viens d'esquisser, j'en trouve aussi qui ont surtout été employés à faire du conditionnement! Inutile de dire qu'à tout prendre je préfère encore le premier système; mais ma préférence irait surtout au système qui consisterait à donner au stagiaire cette éducation professionnelle que, je le répète, il ne trouvera pas plus tard l'occasion de recevoir à l'Ecole, et qui consiste à apprendre à recevoir le public, à préparer correctement une formule magistrale, à en établir le prix, à apprendre l'usage et la posologie des principaux médicaments, à apprendre enfin à préparer convenablement et suivant les indications du Codex les médicaments officinaux que, même dans les conditions actuelles de l'industrie pharmaceutique, il est souhaitable de voir préparer par le pharmacien lui-même.

Mais pour qu'un stagiaire puisse apprendre tout cela il est de toute nécessité qu'il vive son année de stage comme la plupart d'entre nous ont vécu les leurs, c'est-à-dire qu'il participe si je peux dire à tous les actes de la vie professionnelle, et tout d'abord qu'il soit admis au service de l'officine. Or il résulte des petites enquêtes dont je parlais tout à l'heure, qu'il n'en est malheureusement pas toujours ainsi et que certains stagiaires ne sont employés au service courant de la pharmacie que les jours de sortie des élèves professionnels, et que d'autres y sont seulement admis pendant quelques heures une ou deux fois par semaine. Les raisons de cet état de choses sont diverses. Quelques pharmaciens estiment que la présence à la pharmacie d'un élève inexpérimenté est une gêne. Nos patrons avaient la même opinion, mais ils acceptaient volontiers cette gêne parce qu'ils savaient qu'elle ne serait que passagère, qu'elle s'atténuerait au

fur et à mesure des progrès de l'élève, que dès sa deuxième année de stage ce dernier serait capable de le remplacer pendant quelques heures par jour en attendant qu'il puisse se reposer plus complètement sur lui pendant la troisième année.

Mais on trouve une autre raison à cet état de choses, c'est le désir de beaucoup de stagiaires de préparer pendant leur année de stage un certificat de Licence. Sans doute ce désir part d'un sentiment qu'on ne saurait blâmer en soi, mais qu'on ne saurait cependant encourager, car il est incompatible avec l'accomplissement d'un stage utile. On ne peut pas, en effet, suivant un vieux dicton, être à la fois au four et au moulin, sous peine de faire de la mauvaise farine, qui donnera du mauvais pain. Ces élèves, grâce à une sorte de préparation artificielle entreprise vers les derniers mois qui précèdent l'examen de validation et qu'on peut comparer à une sorte de doping pourront passer avec succès leur examen ; quelques-uns pourront même, aux yeux de certains juges, apparaître comme des sujets particulièrement brillants ; ils pourront peut-être plus tard remporter des prix, et plus tard encore parvenir aux plus hauts échelons de la hiérarchie universitaire, mais ils ne seront jamais des pharmaciens, et c'est tant pis pour la Pharmacie, pour son orientation, pour ses traditions, pour la défense de ses droits légitimes, pour son avenir.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur la question du stage ; mais je n'ai voulu ici que la poser et par là vous engager à la méditer, car elle est de celles qui méritent toute l'attention d'une Assemblée comme la nôtre. Si vous partagez mon sentiment nous pourrions la mettre à l'ordre du jour d'une de nos séances et en poursuivre l'étude. Je crois savoir que nous répondrions ainsi au vœu de la grande majorité des pharmaciens agréés eux-mêmes qui, constitués en Société amicale sur l'initiative de la chambre syndicale des pharmaciens de la Seine, sont les premiers à déplorer les lacunes du décret du 26 juillet 1909 et à en souhaiter la révision dans un sens plus conforme à une meilleure éducation professionnelle.

Mes chers collègues j'ai sans doute abusé de votre bienveillante attention et je m'en excuse, mais je ne veux pourtant pas m'asseoir sans exprimer nos remerciements à notre président sortant M. Vaudin, qui a dirigé nos débats avec autant de fermeté que de courtoisie, ainsi qu'à notre collègue, M. Lefebvre qui a rempli la lourde tâche de secrétaire annuel avec une conscience et un dévouement dont témoignaient déjà suffisamment la clarté et la précision de ses comptes rendus mensuels, mais dont témoigne à nouveau le remarquable exposé que vous venez d'entendre de la vie et des travaux de la Société au cours de l'année écoulée. Vous ne me pardonneriez pas non plus de ne pas exprimer notre reconnaissance à notre aimable secrétaire général le professeur Grimbert, à notre trésorier M. Lesure et à notre archiviste M. Bourdier pour leur dévouement de tous les instants aux intérêts matériels ou moraux de notre Société; et il ne me restera plus dès lors qu'à vous remercier au nom des membres élus du nouveau bureau pour la haute marque de confiance et de sympathie que vous leur avez donnée et à vous assurer qu'ils feront tous leurs efforts pour s'en montrer dignes.

Rapport de la Commission chargée de l'examen des comptes de l'année 1923; par M. BOUVET, rapporteur.

MESSIEURS,

Notre commission composée de MM. Michel, Bernier et Bouvet a eu sa tâche grandement facilitée par la tenue impeccable des livres de notre trésorier et par la parfaite régularité de ses pièces justificatives.

L'an dernier, notre collègue Penau demandait avec juste raison que « les comptes des commissaires rapporteurs soient toujours groupés suivant un ordre déter-

miné et assujettis à un classement défini ». C'est en nous conformant à cette directive que nous vous présentons le résumé des comptes de l'exercice 1923.

A. *Existant au 31 décembre 1922* 10.012 79

B. *Recettes.*

14 quittances membres honoraires à 15	210	} 2.750 »
127 — — titulaires à 20.....	2.540	
Diplômes.....	70	»
Coupons de rentes diverses et intérêt compte		
courant (18 fr. 41)	5.481 16	} 8.335 66
Timbres quittances.....	34 50	
Vente de deux obligations Grand Central.		954 »
Total.....		19.302 45

C. *Dépenses.*

340 jetons distribués à 2 fr. 50	850	»
Timbres divers	73	85
Appointements et gratifications.....	303	»
Travaux d'impression et dactylo.	266	20
Abonnement de la Société au Journal.....	1.106	20
Médailles et prix.....	1.051	70
Cotisation Avancement des Sciences.....	20	»
Virement Vaudin	1.650	20
Frais de Banque	105	25
Total.....	5.426	40
Achat de 400 fr. rente 3 p. 100	7.836	25
— de 3 obligations Grand Central.....	932	10
Total.....	14.194	75

D. *Reste en Caisse au 31 décembre 1923.*

Au Comptoir d'Escompte.....	3.041	20	} 5.107 70
En jetons (49 à 2 fr. 50).....	122	50	
Chez le trésorier en espèces.....	1.944	»	
Total.....			49.302 45

Les *recettes* sont absolument anormales : 8.335 fr. 66 en 1923 au lieu de 8.121 fr. 51, en 1922 : nous attirons dans ce chapitre votre attention sur un seul point : une rentrée de fonds de 954 francs par suite du remboursement à 477 francs de deux obligations Grand Central.

Nous vous signalerons quatre faits importants dans le chapitre *des dépenses* qui, pour le reste (paiement des jetons de présence, frais d'administration et de banque) est presque identique à celui de 1922.

1° Une augmentation de la rubrique « médailles et prix » qui passe de 546 fr. 90 en 1922 à 1.051 fr. 70 en

1923. Le prix Vigier (500 fr.) a été décerné en 1923 et ne l'a pas été en 1922.

2° Un virement de 1.650 fr. 20 effectué par M. Vaudin. Il concerne un achat d'argent fait à la monnaie. Cet argent est destiné à la frappe de nouveaux jetons de présence.

3° Un achat de 400 fr. de rentes 3 p. 100, achat prévu l'an dernier par notre trésorier d'accord avec la commission des comptes.

4° Enfin, un achat pour la somme de 932 fr. 10 de 3 obligations de Grand Central en remplacement des deux obligations remboursées.

La situation financière de notre Société reste donc excellente : si les disponibilités au 1^{er} janvier 1924 ne sont que de 5.107 fr. 70 au lieu de 10.012 fr. 79 au 1^{er} janvier 1923, il ne faut pas oublier que notre portefeuille s'est enrichi d'une action de Grand Central et de 400 fr. de rente 3 p. 100.

Les valeurs contenues dans le portefeuille de la Société ont rapporté en 1923 :

Rente française 3 p. 100.....	2.084 »
— — 4 p. 100.....	575 »
— — 5 p. 100.....	1.060 »
Ouest 3 p. 100 (53 obligations).....	715 50
— 2,50 p. 100 (50 obligations).....	562 50
Grand Central 3 p. 100 (35 obligations)	465 75
Total.....	5.462 75

Comme nous l'avons vu plus haut, le rapport normal de toutes ces valeurs serait de 5.694 fr. 50, mais cette année le nouveau titre de rentes françaises 3 p. 100 n'a que 3 échéances au lieu de 4 ; de plus, le dernier coupon des rentes françaises 4 p. 100 ne figure pas dans nos recettes par suite de l'arrêt du compte de banque avant l'échéance : enfin, la 35^e obligation Grand Central n'a eu cette année qu'une échéance au lieu de 2, ayant été achetée dans le courant de l'année.

Pour nous conformer à la loi et aussi pour vous éclairer un peu sur la répercussion que pourront avoir sur les finances de la Société les nouvelles bases concernant

les cotisations et les jetons de présence, nous pensons intéressant de vous présenter *un projet de budget* pour 1924. Nous emploierons pour l'établir les chiffres de 1924 et nous ajouterons aux dépenses une somme de 717 fr. 10 prévue pour la frappe des nouveaux jetons de présence.

Projet de Budget pour 1924.

A. Recettes.

14 quittances membres honoraires à 20 fr.....	280	5.090 »
127 — — titulaires à 30 fr.....	4.810	»
Diplômes	70	»
Coupons de rente.....	5.694	50
Intérêt compte courant.....	18	41
Timbres quittance.....	34	50
Total.....	10.907	41

B. Dépenses.

340 jetons à 4 fr.....	1.360	»
Timbres divers.....	73	85
Appointements et gratifications	303	»
Travaux d'imprimerie et dactylo	266	20
Abonnement de la Société au Journal.....	1.106	20
Medailles et prix	2.002	»
Cotisation Avancement des Sciences.....	20	»
Frais de frappe des jetons de présence	717	10
Frais de banque.....	105	25
Total.....	5.953	60

Excédent présumé des recettes.

10.907 fr. 41—5.953 fr. 60..... 4.953 81

Les perspectives d'avenir sont donc très rassurantes.

Nous adressons pour terminer, nos félicitations et, en votre nom, les remerciements de la Société, à notre dévoué trésorier dont vous voudrez bien, nous l'espérons, reconnaître la brillante gestion en approuvant les comptes tels que nous venons de les exposer.

Paris, le 9 Janvier 1924.

PRIX DÉCERNÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

I. — PRIX DE LA SOCIÉTÉ (*Extrait du règlement*).

Prix des Thèses. — La Société décerne à la fin de chaque année, s'il y a lieu, des prix aux auteurs des meilleures thèses soutenues devant la Faculté de Pharmacie de Paris, au cours de l'année scolaire qui vient de s'écouler.

Ces prix sont représentés par deux médailles d'or et deux d'argent attribuées : 1° une médaille d'or de 300 francs et une médaille d'argent, aux travaux effectués dans le domaine des sciences chimiques ; 2° une médaille d'or de 300 francs et une médaille d'argent, aux travaux effectués dans le domaine des sciences naturelles.

Dans aucun cas, ce nombre de médailles ne sera dépassé ; il pourra être moindre, ou les médailles d'or pourront être remplacées par des médailles d'argent, si la Société juge que les travaux soumis à son appréciation n'ont pas une valeur suffisante.

Nota. — Tout candidat au prix des thèses doit faire parvenir à la Société, avant la séance d'octobre (premier mercredi), dix exemplaires de son travail. Il choisit lui-même, en faisant cet envoi, la section dans laquelle il désire concourir.

II. — PRIX DE FONDATION.

Prix Dubail. — Prix triennal de 300 francs, destiné à récompenser le meilleur ouvrage imprimé ou manuscrit, ayant trait à la chimie biologique. Ce prix pourra être décerné en 1924.

Prix Charles-Leroy. — Prix biennal de 500 francs. Ce prix sera accordé à l'auteur du meilleur travail paru dans les deux dernières années, ayant pour but l'analyse chimique d'une plante médicinale ou d'un produit médicamenteux d'origine végétale, avec séparation et caractérisation des principes immédiats que renferme cette plante.

ou ce produit (Décision de la Société, séance du 6 juin 1906).
Ce prix pourra être décerné en 1924.

Prix Landrin. — Prix triennal de 900 francs, « destiné à récompenser le pharmacien ou l'étudiant en pharmacie français qui aura présenté à la Société le meilleur travail de recherches sur de nouveaux principes définis tirés des végétaux : acides, alcaloïdes, glucosides, etc. » (*Extrait du testament*). Ce prix pourra être décerné en 1926.

Prix Pierre-Vigier. — Prix annuel de 500 francs, créé par M^{me} veuve Pierre Vigier. Ce prix sera accordé à l'auteur du meilleur travail paru dans les deux dernières années sur la pharmacie pratique, et plus spécialement sur la composition ou l'essai des médicaments galéniques (*Extrait du testament*). Ce prix pourra être décerné en 1924.

Nota. — Les candidats au prix de fondation doivent faire parvenir leurs travaux à la Société avant la séance du mois d'octobre (premier mercredi) de l'année où ces prix sont décernés.

